

**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserve
au
Moniteur
belge



26040838

Original déposé le
11 MARS 2026
au greffe du tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

N° d'entreprise : **0427 821 963****Nom**(en entier) : **SLG Wallonie**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des VII Vôyes 9 - 5020 Vedrin (Namur)****Objet de l'acte : Révocation des pouvoirs de gestion journalière**

Extrait des notules de la réunion du Conseil d'administration tenu le 20 février 2026:

"Après avoir délibéré sur le point unique à l'ordre du jour, le conseil d'administration, à l'unanimité,

DÉCIDE de révoquer les pouvoirs de gestion journalière conférés à monsieur Marc François H. DEVLAMINCK, plus précisément pour campus de soins résidentiels 'Le Cocon' à 5200 Namur (Saint-Servais), Chaussée de Waterloo 146, à compter du 23 février 2026.

DECIDE d'accorder procuration à chaque administrateur de la société et à Anneke Roggeman, domiciliée professionnellement à 2550 Kontich, Satenrozen 1B, agissant seul ou conjointement et avec droit de substitution, en vue d'accomplir les formalités administratives vis-à-vis du greffe du tribunal de commerce, ainsi que la publication dans les Annexes du Moniteur belge des décisions prises préalablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée."

Pour extrait:

Anneke Roggeman
Mandataire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/03/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).